



Garde de nuit/travail de jour cumulé

Par sl72

Bonjour,

Je suis adjoint administratif titulaire sur un poste de directrice d'un foyer logements (40 logements, 9 membres du personnel)

En plus de la gestion du foyer du lundi au vendredi (35h) j'assure 2 nuits par semaine (20h/8h) et un dimanche par mois (du dimanche matin à 8h jusqu'au lundi matin à 8h). Même si j'interviens la nuit, je dois être au poste à 9h

J'ai un logement de fonction à ma disposition (avantage en nature). Je ne paie pas de loyer mais uniquement les charges (eau/électricité/taxe d'habitation).

Je ne suis pas rémunérée pour ces heures de garde.
Est ce que tout cela est légal?

Je vous remercie par avance